



## La BoE fait évoluer sa communication sur la politique monétaire

À l'occasion de la réunion d'août 2015 de son Comité de politique monétaire (MPC), la Banque d'Angleterre (BoE) a inauguré sa "nouvelle approche" de communication sur la politique monétaire. La principale nouveauté consiste à publier sans délai le compte-rendu détaillé ("minutes") des délibérations du MPC, qui était jusqu'à présent publié avec un délai de deux semaines (pour mémoire, la Réserve fédérale américaine publie le sien avec un délai de trois semaines et la BCE avec un délai de quatre semaines). C'est ainsi que lors de la conférence de presse du gouverneur Mark Carney du 6 août, la BoE a simultanément publié un ensemble de documents destiné à informer le public avec la plus grande transparence et de la manière la plus complète possible : le résumé et le compte-rendu détaillé de la réunion du MPC du 5 août, l'échange de lettres entre le gouverneur Carney et le chancelier de l'échiquier Osborne et le rapport de la BoE sur l'inflation.

[Résumé et compte rendu du Comité de politique monétaire de la BoE \(06.08.2015\)](#)

[Déclaration introductive du gouverneur Carney lors de sa conférence de presse \(06.08.2015\)](#)

[Lettre du gouverneur Carney au chancelier de l'échiquier \(06.08.2015\)](#)

[Rapport de la BoE sur l'inflation \(06.08.2015\)](#)

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### Compléter l'Union économique et monétaire européenne - Le Rapport des cinq présidents

Les cinq présidents - le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avec le président du sommet de la zone euro, Donald Tusk, le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, et le président du Parlement européen, Martin Schulz - ont dévoilé le 22 juin des propositions ambitieuses pour approfondir l'Union économique et monétaire (UEM) à partir du 1er juillet 2015 et la parachever en 2025 au plus tard. Afin que leur vision de l'avenir de l'UEM devienne réalité, ils proposent des mesures concrètes à mettre en œuvre en trois phases : certaines des actions envisagées, telles que l'introduction d'un système européen de garantie des dépôts, seront mises en place rapidement au cours des prochaines années et seront suivies plus tard par d'autres mesures, telles que la création d'un futur Trésor de la zone euro, qui iront plus loin en matière de partage de souveraineté entre les États membres ayant adopté l'euro. Ces mesures s'inscrivent dans la vision des cinq présidents selon laquelle il convient de passer d'un système de règles à un système fondé sur les institutions afin de garantir que l'UEM repose sur une architecture transparente et robuste. Compléter l'UEM n'est pas une fin en soi ; c'est un moyen de créer les conditions d'une vie meilleure et plus équitable pour tous les citoyens, de préparer l'Union aux futurs défis mondiaux et de permettre à chacun de ses États membres de prospérer.

<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/5presidentsreport.fr.pdf?0203d02869a8be6a448b7282adc16370>

### Banque de France

#### Rapport sur l'évaluation des risques du système financier français - juillet 2015

Le rapport sur l'évaluation des risques et des vulnérabilités du système financier français rassemble les analyses des équipes de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il est piloté et coordonné par la direction de la Stabilité financière de la Banque de France. Réalisé deux fois par an, il sera dorénavant publié en juin et décembre de chaque année. Cet exercice est réalisé dans le cadre de la mission de stabilité financière confiée à la Banque de France par la loi n° 2013/672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, en coordination avec le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF).

<https://www.banque-france.fr/publications/evaluation-des-risques-du-systeme-financier-francais.html>

#### ACPR : Analyses et Synthèses n°51 - Le financement des professionnels de l'immobilier par les banques françaises en 2014

Dans un contexte d'activité soutenue sur les principaux marchés de l'immobilier commerciaux et de progressions des prix dans l'ensemble modérées, la production de crédits des banques françaises à destination des professionnels de l'immobilier s'est accrue de 8 % en 2014. Les engagements globaux sont en légère hausse (+1,7 %) à 185,8 milliards d'euros. Pour les deux tiers, les expositions portent sur la France, le tiers restant étant réparti entre l'Europe et le reste du monde. Par ailleurs la qualité des encours s'est améliorée puisque le taux de créances douteuses s'élève à 6,56 %, son plus bas niveau depuis 2009.

[http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user\\_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20150720-AS51-Financement-des-professionnels-de-l-immobilier-par-les-banques-francaises-en-2014.pdf](http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20150720-AS51-Financement-des-professionnels-de-l-immobilier-par-les-banques-francaises-en-2014.pdf)

### Publications au Journal Officiel

Arrêté du 30 juillet 2015 modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 92-14 du 23 décembre 1992 relatif au capital initial des établissements de crédit : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030981140&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 24 juillet 2015 rectifiant l'arrêté du 26 juin 2015 modifiant l'arrêté du 22 novembre 1977 relatif aux conditions dans lesquelles des banques ou établissements de crédit peuvent être habilités à consentir des prêts conventionnés

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030932522&fastPos=1&fastReqId=467888300&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 23 juillet 2015 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=32FE00AB2917DEF533422C95D48B5B5F.tpdila07v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000030943657&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030943130](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=32FE00AB2917DEF533422C95D48B5B5F.tpdila07v_3?cidTexte=JORFTEXT000030943657&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030943130)

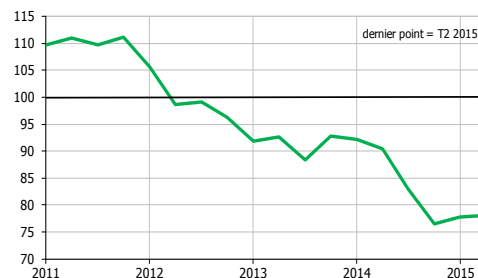
# ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## Publication : « Premières tendances »



Après avoir été en recul sur l'ensemble de l'exercice 2014, l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est légèrement redressé en début d'année 2015. Il reste stable au deuxième trimestre (+0,2 point) et s'établit désormais à 78,0 points. Néanmoins, il continue de se situer bien en deçà de sa moyenne de longue période (-22,0 points). La composante passée progresse au deuxième trimestre 2015 (+0,8 point). Ce changement s'explique par l'opinion favorable portée par les chefs d'entreprise sur leurs délais de règlement et les prix.

Indicateur du climat des affaires en Guyane  
(100 = moyenne longue période)



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

La publication « Premières tendances » fournit une première estimation de l'indice du climat des affaires. Cet indice, calculé trimestriellement par l'Iedom à l'aide d'un sondage auprès des entreprises de la place, offre divers indicateurs sur la santé des entreprises guyanaises. La publication est disponible gratuitement sur le site de l'Iedom : [www.iedom.fr/Guyane](http://www.iedom.fr/Guyane).

## BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

### Carburants

L'arrêté préfectoral établi, à compter du 1er août 2015, le prix de vente au détail pour le gazole à 1,36 €/litre (-5 centimes) et à 1,69 €/litre pour l'essence (+0 centimes). Le prix de la bouteille de gaz est fixé à 18,45 € contre 18,23 € en juin, soit une baisse de 22 centimes.

### Prix à la consommation

En juin 2015, les prix à la consommation des ménages en Guyane progressent de nouveau légèrement +0,5 % (après +0,3 % pour le mois précédent). Cette tendance trouve son origine dans l'accroissement des prix de l'alimentation (+0,9 %), des services (+0,5 %) et de l'énergie (+1,0 %).

Sur un an, l'inflation reste stable (+0,2 %). Les prix de l'alimentation et de l'énergie ont reculé (respectivement -0,4 % et -1,0 %) alors que ceux des services ont augmenté (+1,2 %).

En glissement annuel, l'inflation en Guyane se situe à un niveau inférieur aux valeurs constatées en Guadeloupe (+1,0 %), en Martinique (+0,5 %) ainsi qu'en France hexagonale (+0,3 %) mais demeure supérieure à celles observées à la Réunion (-0,3 %).

### Entreprises

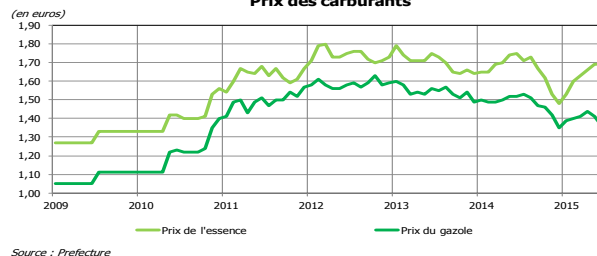
L'Insee a publié, le 28 juillet 2015, une étude sur l'évolution de la démographie des établissements entre 2008 et 2013. Sur cette période, le nombre d'établissements dans les activités marchandes hors agriculture a augmenté en moyenne de 6,9 % par an, bien au-delà du niveau national (+3,5 %). Cette croissance s'est assortie d'un renouvellement important des unités. Chaque année, l'ensemble des mouvements créations, cessations, reprises et cessions, concerne environ 37 % de la population étudiée. Le nombre de nouveaux établissements est de l'ordre de 22 % contre 15 % pour les disparitions. Même si la dynamique globale de renouvellement est similaire à celle constatée en France métropolitaine (38 % contre 37 % en Guyane), il existe des disparités sectorielles. Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ainsi que celui de l'hébergement et la restauration sont plus dynamiques qu'en France métropolitaine alors que ceux du commerce, de la construction, du transport et entreposage et celui de l'information et communication le sont moins.

En termes de réallocation annuelle d'emplois salariés, la Guyane avec 39 % du volume total d'emplois réaffectés se situe au-delà du niveau de la France hexagonale (28 %). 8000 emplois sont ainsi chaque année créés dans des établissements en croissance, et supprimés dans ceux en déclin. Les réallocations d'emplois concernent principalement les secteurs de la construction et des services.

### Plan d'aide aux entreprises

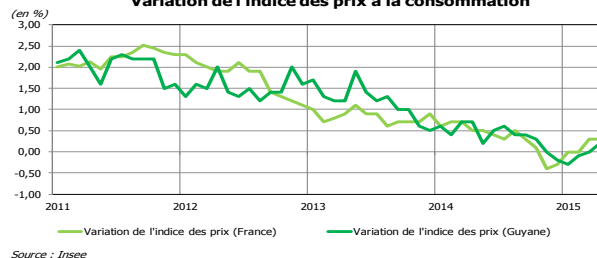
Une part non négligeable des entreprises du département, du fait des retards de paiement des collectivités publiques, rencontre des difficultés à régler leurs charges de sécurité sociale, ce qui les empêche de répondre aux critères d'attribution de nouveaux marchés. Afin de pallier à cette situation, un dispositif destiné à les aider a été mis au point en juillet 2015 par la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME), la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS). Ainsi, pour les entreprises qui ont une dette d'au moins 10 000 euros auprès de la CGSS, du RSI (Régime social des indépendants) ou de l'IGRC (Institution guyanaise de retraites complémentaires), la DGFIP qui reçoit les dotations des collectivités, versera, à la demande de l'entreprise titulaire du marché public, le montant des charges sociales dues directement aux organismes sociaux.

Prix des carburants



Source : Prefecture

Variation de l'indice des prix à la consommation



Source : Insee

## Spatial

Pour son 224<sup>ème</sup> lancement et le 3<sup>e</sup> de l'année, le 15 juillet 2015, Ariane 5, a mis sur orbite avec succès, depuis le Centre spatial guyanais (CSG), deux satellites. Le premier, Star One C4 (5,6 tonnes) a été lancé pour le compte de l'opérateur privé brésilien de télécommunication Embratel Star One et le deuxième, MSG-4 (2 tonnes), destiné au programme météorologique de l'ESA, était commandité par Eumetsat.

Arianespace et Eumetsat ont annoncé la signature d'un contrat pour le lancement des premiers satellites géostationnaires de la série MTG (Meteosat de troisième génération). Le contrat prévoit deux lancements fermes pour les satellites MTG-I1 et MTG-S1 et une option pour le lancement du satellite MTG-I2. Les mises en orbite par Ariane 5 sont prévues entre 2019 et 2023.

Un nouveau bâtiment, dédié au remplissage de l'étage Fregat de Soyouz, a été inauguré : le FCube (Fregat fueling facility). Cette installation sera utile aux trois systèmes de lancement en optimisant les moyens de remplissage en ergols et permettra ainsi d'assurer les douze lancements annuels prévus (6 Ariane, 3 Soyouz et 3 Véga) en écourtant de plus d'une semaine la durée d'une campagne Soyouz (qui en temps ordinaire nécessite un à deux mois).

## ACTUALITES RÉGIONALES

### Prime d'assurance d'Haïti

Depuis mai 2013, la Banque de développement des Caraïbes (CDB) attribue des subventions au gouvernement haïtien pour le paiement intégral des primes d'assurances de la « Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility » (CCRIF), destinées à couvrir les risques naturels. Dans ce cadre, une aide de 2,37 millions de dollars américains a été attribuée le 17 juillet 2015.

### Situation économique au Suriname

Le 14 juillet 2015, lors de son discours d'investiture, le président Désiré Delano Bouterse a annoncé au Parlement que le Suriname devrait bientôt connaître une lourde période de récession en raison notamment de la baisse du prix des matières premières. Les prix des biens de consommation devraient continuer d'augmenter et le pays risque une dévaluation de sa monnaie. Selon le bureau des statistiques du Suriname qui relève chaque mois les changements de prix de 297 produits dans 400 magasins du pays, les prix à la consommation ont déjà augmenté de 5,2 % entre juin 2014 et juin 2015. De plus, le gouvernement s'est endetté à hauteur de 6 milliards de SRD (dollar surinamais) soit un peu plus de 1,6 milliard d'euros, en majeure partie envers les fournisseurs de services. La forte diminution des revenus en raison de la chute des prix de l'or et du pétrole sur le marché international est à l'origine du creusement de la dette publique. De même, la réserve de l'Etat est au plus bas. Celle-ci est passée en juin à 503,9 millions de dollar US (453 millions d'euros), largement en dessous du seuil de tolérance fixé à 600 millions. Par ailleurs, l'Etat a décidé d'augmenter ses tarifs d'eau et d'électricité, de réduire les salaires des fonctionnaires sans que ceux-ci aient la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires. A ces contraintes s'ajoute une hausse du prix du carburant.

## SUIVI INDICATEURS CHIFFRÉS

Les variations mensuelles et annuelles sont corrigées des variations saisonnières et de l'effet jours ouvrés (CVS-CJO)

		Sur le mois	Indicateurs	Données brutes	Var. mensuelle CVS	Var. sur un an CVS	Sources	
INDICATEURS MACROECONOMIQUES	PRIX	↑	Prix à la consommation (indice base 100 en 1998, avec tabac)	Juin-15	128,1	[0,5%]	[0,2 %]	
		⇔	Prix administré du litre d'essence	Août-15	1,69	[0,0%]	[-3,4%]	Insee Préfecture/Dicctce
	MARCHE DU TRAVAIL INDICATEURS SOCIAUX	↑	Demandeurs d'emploi (DEFM A)	Juin-15	23 184	[1,1%]	[7,3%]	Pôle emploi
		⇔	Nombre de bénéficiaires du RSA (1)	Juil-15	19 111	[-0,1%]	[10,3%]	Caf
		↓	Prestations nettes versées (1)	Juil-15	10,7 M€	[-2,9%]	[13,9%]	Caf
				Cumul	75,4 M€		[15,3%]	
CONSUMMATION	↓	Importations de biens de consommation (BC) (2)	Mai-15	12,9 M€	-6,9%	-15,8%	Douanes	
			Cumul	68,3 M€		-1,8%		
	↓	Ventes de véhicules neufs aux particuliers	Juil-15	315	-5,9%	4,6%	Somafi	
			Cumul	2 249		0,9%		
INVESTISSEMENT	↑	Importations de biens d'équipement (BE) (2)	Mai-15	34,0 M€	14,6%	8,5%	Douanes	
			Cumul	153,9 M€		-15,0%		
	↑	Ventes de véhicules utilitaires	Juil-15	73	1,3%	-39,1%	Somafi	
			Cumul	512		-13,8%		
COMMERCE EXTERIEUR	↓	Exportations (2)	Mai-15	7,7 M€	-15,9%	18,5%	Douanes	
			Cumul	48,0 M€		-43,3%		
	↑	Importations (2)	Mai-15	97,8 M€	3,7%	0,1%	Douanes	
			Cumul	480,5 M€		-25,9%		
INDICATEURS SECTORELS	SPATIAL		Tirs effectués	Cumul à Juil-15	6 tirs (3 Ariane 5, 1 Soyouz, 2 Vega)		5 tirs à Juil-14	Arianespace
			Satellites lancés	Cumul à Juil-15	10 satellites		10 satellites	
	BTP	↑	Ventes de ciment (hors filler, liant et big bag)	Juil-15	6 813 tonnes	23,7%	-0,3%	Ciments guyanais
				Cumul	40 718 tonnes		-19,2%	
	INDUSTRIE	↑	Exportations d'or en volume (2)	Mai-15	126 kilos	31,7%	41,0%	Douanes
				Cumul	482 kilos		7,9%	
		↑	Exportations d'or en valeur (2)	Mai-15	4,0 M€	15,4%	46,0%	Douanes
				Cumul	15,8 M€		10,4%	
	↓	Cours de l'once d'or	Juil-15	1 130,81 \$	[-4,3%]	[-13,8%]	London Bullion Market Assoc./AFD	
	AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE	↑	Exportations de crevettes (2)	Mai-15	91 tonnes	93,9%	309,7%	Douanes
				Cumul	267 tonnes		111,2%	
		↓	Exportations de poissons (2)	Mai-15	21 tonnes	-19,9%	-20,8%	Douanes
			Cumul	331 tonnes		-2,8%		
TOURISME	↑	Trafic de passagers (arrivées-départs-transits)	Mai-15	37 198	5,9%	9,6%	CCIRG	
			Cumul	173 929		4,8%		

[Données non CVS]

(1) Mise en place du RSA début 2011, remplaçant le RMI. Données non CVS compte tenu du nombre trop faible d'observations.

(2) Données provisoires ; les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières provisoires qui sont révisables pendant 2 ans.

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

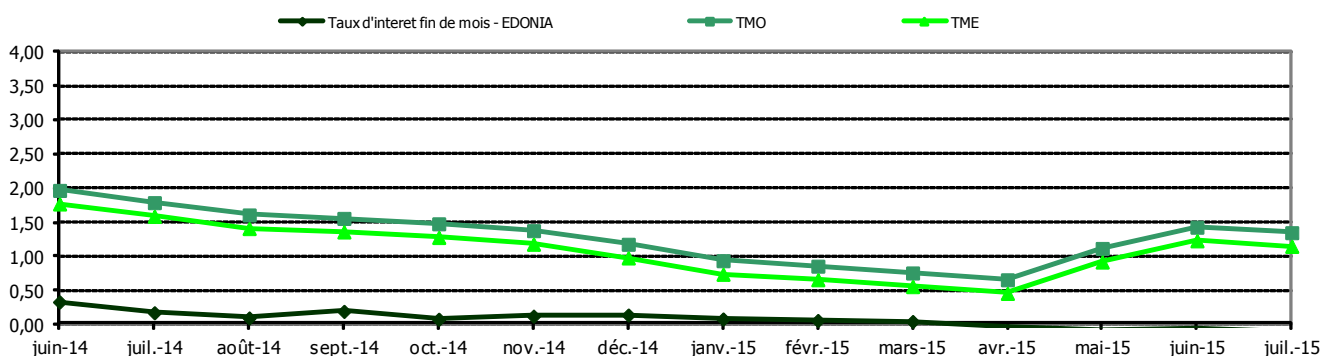
<b>Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème</b>	<b>taux</b>	<b>0,05%</b>	<b>date d'effet</b>	<b>10/09/2014</b>	
<b>Taux de la facilité de prêt marginal</b>		<b>0,30%</b>		<b>10/09/2014</b>	
<b>Taux de la facilité de dépôt</b>		<b>-0,20%</b>		<b>10/09/2014</b>	
<b>Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015</b>					
<b>Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :</b>	<b>Livret A et bleu</b>	<b>LDD</b>	<b>LEP</b>	<b>PEL*</b>	<b>CEL*</b>
	<b>4,29%</b>	<b>0,75%</b>	<b>1,25%</b>	<b>2,00%</b>	<b>0,50%</b>
<b>Autres cas :</b>	<b>0,99%</b>			<i>* hors prime d'Etat</i>	
<b>Taux d'intérêt fin de mois - EONIA</b>					
<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR</b>	
<b>-0,0270%</b>	<b>-0,0800%</b>	<b>-0,0600%</b>	<b>-0,1020%</b>	<b>1 mois</b>	<b>3 mois</b>
				<b>-0,0750%</b>	<b>-0,0230%</b>
				<b>6 mois</b>	<b>1 an</b>
				<b>0,0480%</b>	<b>0,1670%</b>
<b>Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)</b>			<b>Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)</b>		
<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>
<b>0,46%</b>	<b>0,92%</b>	<b>1,23%</b>	<b>1,15%</b>	<b>0,66%</b>	<b>1,12%</b>
				<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>
				<b>1,43%</b>	<b>1,35%</b>

### Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2015)

<b>Crédits aux particuliers</b>	<b>Seuils de l'usure</b>	<b>Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	<b>4,13%</b>	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	<b>7,45%</b>
Prêts à taux variable	<b>3,76%</b>	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	<b>2,81%</b>
Prêts-relais	<b>4,53%</b>	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	<b>3,45%</b>
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	<b>13,24%</b>
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	<b>20,04%</b>	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	<b>2,52%</b>
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	<b>13,83%</b>	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	<b>8,48%</b>	Découverts en compte	<b>13,24%</b>

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

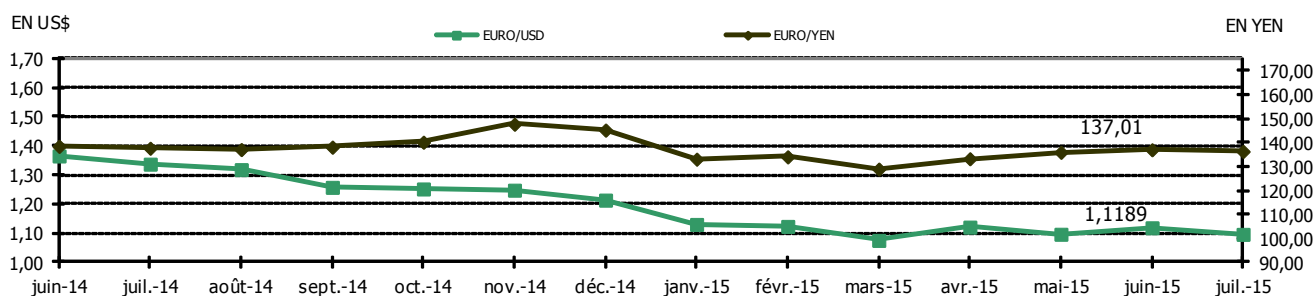
### Taux des marchés monétaires et obligataires



### Taux de change (dernier cours fin de mois)

<b>EURO/USD (Etats-Unis)</b>	<b>1,0967</b>	<b>EURO/ZAR (Afrique du sud)</b>	<b>13,9210</b>	<b>EURO/SRD (Surinam)</b>	<b>3,7147</b>
<b>EURO/JPY (Japon)</b>	<b>136,3400</b>	<b>EURO/BWP (Botswana)</b>	<b>11,0867</b>	<b>EURO/ANG (Ant. Néerl.)</b>	<b>1,9696</b>
<b>EURO/CAD (Canada)</b>	<b>1,4310</b>	<b>EURO/SCR (Seychelles)</b>	<b>14,3621</b>	<b>EURO/DOP (Rép. Dom.)</b>	<b>49,6251</b>
<b>EURO/GBP (Grande-Bretagne)</b>	<b>0,7041</b>	<b>EURO/MUR (Maurice)</b>	<b>38,9737</b>	<b>EURO/BBD (La Barbade)</b>	<b>2,2007</b>
<b>EURO/SGD (Singapour)</b>	<b>1,5082</b>	<b>EURO/BRL (Brésil)</b>	<b>3,6974</b>	<b>EURO/TTD (Trinité et Tobago)</b>	<b>6,9765</b>
<b>EURO/HKD (Hong-Kong)</b>	<b>8,5032</b>	<b>EURO/VEF (Vénézuéla)</b>	<b>6,9235</b>	<b>EURO/XPF (COM Pacifique)</b>	<b>119,33170</b>
<b>EURO/MGA (Madagascar)</b>	<b>3743,2014</b>	<b>EURO/XCD (Dominique)</b>	<b>2,9709</b>	<b>EURO/FC (Comores)</b>	<b>491,96775</b>

### Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



### Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

<b>1 EURO =</b>	<b>40,3399 BEF</b>	<b>6,55957 FRF</b>	<b>40,3399 LUF</b>	<b>200,482 PTE</b>	<b>15,6466 EEK</b>
	<b>1,95583 DEM</b>	<b>0,787564 IEP</b>	<b>2,20371 NLG</b>	<b>5,94573 FIM</b>	
	<b>166,386 ESP</b>	<b>1936,27 ITL</b>	<b>13,7603 ATS</b>	<b>340,750 GRD</b>	
	<b>239,640 SIT</b>	<b>0,585274 CYP</b>	<b>0,429300 MTL</b>	<b>30,1260 SKK</b>	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : F. DUFRESNE  
 Editeur et Imprimeur : IEDOM - 8 rue Christophe COLOMB BP 6016 97306 Cayenne CEDEX  
 Achevé d'imprimer le 21 août 2015 - Dépôt légal : août 2015 - ISSN 1240-3814